

## Unités localisées pour l'inclusion scolaire

### ULIS

**Texte de référence** : circulaire n° 2010-088 du 18-06-2010 (Scolarisation des élèves handicapés : dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré).

**Capacité** : la circulaire précise qu'il est souhaitable que l'effectif ne dépasse pas 10 élèves.

**Fonctionnement** : les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ULIS sont conçues aux fins de mettre en œuvre les PPS des élèves. Ces derniers ont vocation à suivre les cours dispensés dans une classe ordinaire de l'établissement correspondant au niveau de scolarité mentionné dans leur PPS. Toutefois, lorsque les objectifs d'apprentissage envisagés pour eux requièrent des modalités adaptées nécessitant un regroupement et une mise en œuvre par le coordonnateur, celles-ci le seront dans un lieu spécifique, répondant aux exigences de ces apprentissages. Ce dispositif prévoit la présence d'un AVS-CO.

### **Où peut-on trouver des ULIS en Ariège ? :**

Saint-Girons,  
Foix,  
Saverdun,  
Mirepoix,  
Pamiers,  
Lavelanet,  
Tarascon.

### **ULIS-Pro en lycée professionnel « hors les murs »**

**Définition et fonctionnement** : ce dispositif accueille des jeunes en situation de handicap de 16 à 20 ans présentant des formes de handicap générant des troubles des fonctions cognitives dont la progression dans l'acquisition des connaissances est possible mais non prévisible à long terme. Ils sont suivis le plus souvent par un service de soins (SESSAD, CMPP) ou par un professionnel de soins (orthophoniste, psychomotricien etc...)

**Quelles formations ?** Toutes les formations en Lycée Professionnel du département.

### **Deux situations possibles :**

- l'élève présente un choix affirmé : inscription directe en CAP ou Bac Pro
- l'élève a besoin d'une année de réflexion supplémentaire pour construire son projet d'orientation : inscription en troisième préparation à la voie professionnelle (LP Bergès St Girons, LP Irénée Cros à Pamiers, LP Jean Durroux à Ferrières et LP Jacquard à Lavelanet)
- 

**Organisation de la scolarité** : les élèves suivent des cours en classe ordinaire et des regroupements d'adaptation. Un étayage pluriel étant assuré par le coordonnateur.

**Le coordonnateur** : organise le dispositif, arrête les emplois du temps des élèves, est une personne ressource, propose des temps de regroupement.

**Objectifs de l'ULIS-Pro** : aboutir à une insertion professionnelle

**Durée du dispositif** : 4 ans maximum et au plus tard 20 ans (une année supplémentaire peut être accordée afin de répondre au projet personnel).